

INTERPRÉTATION

CONTENTIEUX

INTERNATIONAL

CONVENTION

EUROPÉ

DE SAUVEGARDE DES

DROITS DE L'HOMME

ET DES LIBERTÉS

FONDAMENTALES

CONVENTION

AMÉRICAINNE

RELATIVE AUX

DROITS DE L'HOMME

PACTE

INTERNATIONAL

RELATIF AUX DROITS

CIVILS ET POLITIQUES

LÉGITIMITÉ

DES JURIDICTIONS

INTERNATIONALES

JULIE FERRERO

L'interprétation

évolutive des conventions
internationales de protection
des droits de l'homme

Contribution à l'étude
de la fonction interprétative
du juge international

Avant propos

PAUL PINTO DE ALBUQUERQUE

Préface

YANN KERBRAT

Prix Jacques Mourgeon

de la Société française pour le droit international

Prix de thèse d'Aix-Marseille Université

Les conventions internationales de protection des droits de l'Homme ont été élaborées au début de la seconde moitié du XX^e siècle. Or, le champ matériel de ces traités est étroitement connecté aux réalités humaines, elles-mêmes en constante évolution. Les développements technologiques, sociaux, économiques ou scientifiques peuvent en conséquence avoir des implications directes sur l'exercice des droits et libertés fondamentaux. L'interprétation évolutive de ces instruments, consistant à les envisager « à la lumière des conditions actuelles », est alors devenue courante dans la pratique des juridictions spécialisées, bien qu'elle soit parfois envisagée avec méfiance. Absente des règles d'interprétation du droit international formulées dans la Convention de Vienne sur le droit des traités, cette modalité interprétative intrigue dans la mesure où elle conduit le juge à s'écarter parfois explicitement du texte de l'accord et donc de la volonté des parties. Pour autant, face à l'enjeu que représente le maintien de l'effectivité du droit dans le temps, force est de constater que l'application de ces conventions impose leur actualisation. L'interprétation évolutive invite par conséquent à une réévaluation de la fonction interprétative du juge international, entre son encadrement théorique traditionnellement strict et les exigences empiriques du droit international contemporain.

À partir de cette méthode particulière, cette thèse vise à démontrer que le juge international de protection des droits de l'Homme bénéficie d'une ample marge de manœuvre dans le processus interprétatif qui, sans impliquer une quelconque exclusivité de la méthode aux droits de l'Homme, tient essentiellement aux conditions dans lesquelles il exerce son office. Cette latitude est en réalité indispensable et lui permet de contribuer à une adaptation quotidienne du droit international devenue vitale. La mise au jour de la véritable nature de ses fonctions atteste de la part de créativité inhérente à l'activité interprétative et participe à la remise en question de la fiction classique de l'application mécanique du droit au fait, strictement encadrée par les limites du consensualisme. Plus encore, les implications de l'interprétation évolutive conduisent à lever le voile qui masquait jusqu'alors les fondements et la légitimité du pouvoir du juge et permettent d'en proposer des perspectives d'amélioration.

INTERPRÉTATION
CONTENTIEUX
INTERNATIONAL
CONVENTION
EUROPÉENNE DE
SAUVEGARDE DES
DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES
CONVENTION
AMÉRICAINNE
RELATIVE AUX
DROITS DE L'HOMME

J. Ferrero - L'interprétation évolutive des conventions internationale de protection des droits de l'homme

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 et sur editions-pedone@orange.fr - **76 € l'ouvrage, nous consulter pour un envoi par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
 Règlement sur facture

- Carte Visa

N°...../...../...../.....

Référence : ISBN 978-2-233-00903-6

Cryptogramme

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville Pays.....